

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

FINANCEMENT : COMMISSION EUROPÉENNE

(Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566)



**ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « AMÉNAGEMENT DURABLE DES PÊCHERIES DU SÉNÉGAL (ADuPeS) »
(CONTRAT N° FED/2014/337-471)**

Rapport technique semestriel n° 4

(Août 2015 – Janvier 2016)



Mars 2016

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADuPeS	Projet d'Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal
ANSD	Agence nationale pour la Statistique et la Démographie
AT	Assistance technique
CEP	Cellule d'Études et de Planification
CLPA	Conseil local de Pêche artisanale
CLS	Collecte Localisation Satellites
CNAAPCP	Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Crevettes profondes
CNAAPP	Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique centre-est
COSECPRO	Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes
CRODT	Centre de Recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
DP	Devis-Programme
DPM	Direction de la Pêche maritime
DPSP	Direction de la Protection et la Surveillance des Pêches
EP	Expert principal
ECT	Expert à court terme
FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIP	Projet d'amélioration des pêcheries (<i>Fisheries Improvement Project</i> , en anglais)
GT	Groupe de Travail
INRH	Institut national de Recherche halieutique (Maroc)
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
JBE	Journal de Bord électronique
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie maritime
PAPCP	Plan d'Aménagement de la Pêche de Crevettes profondes
PAPP	Plan d'Aménagement de la Pêche de Poulpe
QIT	Quota individuel transférable
RQI	Registre des Quotas individuels
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SI	Système d'Information
TAC	Total admissible de Captures
TdR	Termes de Référence
ZEE	Zone économique exclusive

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les activités réalisées par l'Assistance Technique (AT) au projet « Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal » (ADuPeS) au cours du quatrième semestre (couvrant la **période d'août 2015 à janvier 2016**) en appui à la mise en œuvre et au suivi du projet y compris le travail mené par l'équipe du Centre de Recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT).

Le tableau 1, préparé à cet effet, fournit **des éléments sur l'état d'avancement du travail effectué par l'AT pendant le semestre écoulé pour chacun des quatre résultats attendus** (tels qu'ils apparaissent dans les Termes de Référence -TdR- de l'AT) et sur les activités planifiées pour les cinq prochains mois (février - juin 2016), le contrat de l'AT se terminant le 12 août 2016. Comme pour les précédents rapports, l'analyse est basée sur les Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) retenus pour chaque résultat attendu de l'AT. Il faut préciser que l'AT a continué à collaborer avec la Cellule d'Études et de Planification (CEP) du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime (MPEM), qui assure la tutelle du projet ADuPeS, pour l'élaboration d'un manuel dans le cadre de son travail de suivi-évaluation du projet. Malheureusement **la CEP n'a pas pu finaliser le document comme convenu**, le travail n'ayant pas abouti. C'est la raison pour laquelle, l'AT va mobiliser un ECT en suivi-évaluation pour appuyer la CEP à finaliser le manuel, sur sa demande.

L'état d'avancement du travail effectué par l'AT peut être résumé comme suit :

- ✓ Poursuite du travail de suivi des indicateurs des résultats du programme à travers : (i) **la participation à la mise en œuvre du Devis-Programme n° 2 (DP 2)** couvrant la période de mai 2015 à mars 2016 ; (ii) **le suivi du processus d'approbation du Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (PAPP)** ; (iii) **l'appui au processus de mise en œuvre du Plan d'Aménagement de la Pêcherie de Crevettes profondes (PAPCP)** avec notamment le démarrage effectif des activités de la Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes (COSECPRO) ; (iv) **la contribution à la finalisation du travail confié à l'Agence nationale pour la Statistique et la Démographie (ANSD) par le projet relatif à l'établissement du compte satellite de la pêche**; (v) **la contribution à la préparation du deuxième Groupe de travail (GT) méthodologique du CRODT pour la production d'avis scientifiques sur les pêcheries de gamba et de poulpe** ; et (vi) **le suivi du travail des différents Experts à court terme (ECT) mobilisés au cours du deuxième semestre** pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe, avec notamment le voyage d'études organisé au Maroc pour tirer des enseignements de l'expérience du Maroc en matière de gestion de la pêche du poulpe avec la participation de l'Expert principal (EP) et d'un ECT mobilisé par l'AT pour la préparation et la facilitation de cette mission.
- ✓ Poursuite du renforcement des capacités des parties prenantes : suivi du **processus de mobilisation d'un ECT en modélisation bioéconomique en appui à l'équipe du CRODT**.
- ✓ **Finalisation et soumission du troisième rapport technique semestriel de l'AT**, couvrant la période de février à juillet 2015.

Un retard assez important a été enregistré dans l'approbation du PAPP pour sa mise en œuvre, la signature du décret n'étant intervenue que récemment (19 janvier 2016) à l'issue de plus de 12 mois dans le circuit administratif. À cela s'ajoute **le retard accusé pour la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes** (notamment pour la mise en place de la Coopérative et de la signature de la Convention entre l'Etat et la Coopérative), **ce qui a affecté les activités de l'AT relatives à l'appui aux Commissions nationales d'appui à l'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe (résultat attendu 2)**. Il faut préciser que, compte tenu du nombre croissant de pêcheries sénégalaises sous plan d'aménagement, la Direction des Pêches Maritimes (DPM) se propose de mener des réflexions sur la mise en place d'une seule Commission nationale chargée d'accompagner les différents plans d'aménagement qui seront mis en œuvre, l'EP apportera sa contribution à ces réflexions.

Les activités programmées par l'AT pour les cinq mois restants (février - juin 2016) concernent **la poursuite de la contribution à la mise en œuvre du DP2 (qui sera bouclée le 03 mars 2016) et du DP3 (04 mars 2016 - 03 mars 2017) du projet ainsi que de l'appui aux activités du CRODT.**

Pour faciliter le travail de modélisation bioéconomique des pêcheries de gamba et de poulpe dans le cadre de la production régulière d'avis scientifiques sur lesdites pêcheries, **l'AT va continuer le renforcement des compétences de l'équipe du CRODT dans ce domaine, avec l'appui d'un expert à court terme et la participation de l'EP au Groupe de travail prévu au mois d'avril 2016.**

En attendant la mise en place d'une seule Commission nationale chargée d'appuyer les différents plans d'aménagement qui seront mis en œuvre, **un appui technique sera fourni à la Commission d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (CAAPCP) lorsqu'elle se réunira.** La mise en œuvre du PAPP va se poursuivre avec notamment le renforcement des Conseils locaux de Pêche artisanale (CLPA) dans la zone d'intervention du projet, qui sera effectué par l'EP en étroite collaboration avec le Régisseur.

Tableau 1 : Appréciation de l'état d'avancement du projet au cours du troisième semestre (février - juillet 2015) selon le résultat attendu pour l'AT et activités planifiées pour le prochain semestre (août 2015 - janvier 2016).

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
1. Les indicateurs des deux résultats attendus du programme sont suivis.			
1.1 Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe.	1.1.1 Avis scientifiques annuels sur le TAC (Total admissible de Captures) de la pêcherie de crevettes profondes	<p>Le CRODT a accusé un petit retard dans la confirmation du TAC (Total admissible de captures) proposé au Ministre de la pêche et de l'économie maritime par la COSECPRO suite aux lenteurs dans les procédures administratives.</p> <p><i>Il est fortement recommandé d'améliorer le processus pour écourter les délais. L'option qui pourrait être la plus rapide est que le Directeur des Pêches maritimes, une fois qu'il reçoit la demande de confirmation du TAC de la COSECPRO, adresse la requête directement au Directeur du CRODT. Lorsque le CRODT réagit, il soumet un projet de lettre de réponse au Ministre de la pêche à la COSECPRO pour approbation et signature.</i></p> <p>Les membres de la COSECPRO se sont réunis en Assemblée générale pour le partage du TAC en quotas individuels transférables (QIT) conformément au plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes et aux statuts de la COSECPRO.</p>	<p>Le deuxième Groupe de travail (GT) du CRODT qui était prévu en février 2016 sera finalement organisé en avril 2016. L'équipe du CRODT bénéficiera de l'appui de l'AT qui mobilisera l'EP et un ECT en modélisation bioéconomique pour la détermination du TAC sur la base des informations disponibles.</p> <p>L'EP apportera au besoin un appui technique à l'équipe de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), en rapport avec le Régisseur du Projet, pour la mise en œuvre des actions du plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), prévues dans le DP 3.</p>
	1.1.2 Avis scientifiques annuels sur les possibilités d'exploitation du poulpe	Le deuxième GT du CRODT ne s'étant pas encore réuni, aucun avis scientifique sur les possibilités d'exploitation du poulpe n'a encore été fourni pour l'année 2015. Mais, il faut préciser que cet avis qui sera déterminant pour la phase principale du PAPP sera effectivement disponible à l'issue de la phase transitoire du PAPP qui est prévue sur une période de trois ans à compter de la date de signature du décret d'approbation du PAPP (soit du 19 janvier 2016 au 18 janvier 2019).	L'AT va participer au GT du CRODT prévu en avril pour appuyer la modélisation bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe. L'EP et l'ECT mobilisé à cet effet veilleront notamment à la mise en œuvre de la recommandation du premier GT relative à l'utilisation de la modélisation des séries chronologiques classiques pour la pêcherie de poulpe.
	1.1.3 Publication annuelle de la situation des ressources et de pêcheries démersales au Sénégal	L'EP a apporté son appui à la diffusion des deux notes de synthèse des résultats des travaux de modélisation biologique et bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe (premier GT du CRODT).	Un appui similaire sera fourni pour la préparation de notes de synthèse des résultats du second GT du CRODT et pour leur large diffusion.

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
	1.1.4 Évaluations annuelles des rentes halieutiques des différentes pêcheries	<p>L'équipe du CRODT a intégré en son sein l'économiste actuellement en fonction, conformément à la recommandation du premier GT du CRODT. L'EP a appuyé le travail de cet économiste pour la préparation du deuxième GT (collecte et analyse des données économiques).</p> <p>Le travail relatif à l'établissement du Compte satellite de la pêche (CSP) confié à l'ANSD (Agence nationale pour la Statistique et la Démographie) a été bouclé. Cependant, l'organisation de la restitution/validation au Ministre de la pêche a connu un certain retard lié à son calendrier très chargé. Les résultats seront utiles aux évaluations annuelles des rentes halieutiques des pêcheries concernées par le projet.</p>	<p>L'EP et l'ECT vont participer au deuxième GT du CRODT prévu en avril 2016 en vue d'apporter l'appui technique nécessaire à l'économiste de l'équipe du CRODT. À la fin du GT, on espère avoir une idée précise sur la rente halieutique pour chacune des pêcheries concernées.</p> <p>L'EP procédera au suivi du travail relatif à l'établissement du CSP avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La mise à disposition au GT du CRODT des résultats provisoires pour compléter au besoin les informations nécessaires à la modélisation bioéconomique ; ✓ La participation à la restitution/validation du CSP ; ✓ L'appui à une large diffusion des résultats.
1.2 Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré.	<p>1.2.1 Instauration des droits de pêche exclusifs dans la pêcherie de crevettes profondes</p> <p>1.2.2 Ajustement des redevances d'accès à la valeur économique des ressources</p>	<p>Les membres de la COSECPRO viennent de procéder à la répartition du TAC en QIT. Les derniers réglages sont entrain d'être faits pour le démarrage effectif de la nouvelle forme d'exploitation de la pêcherie de crevettes profondes, étant entendu qu'il y aura un effet rétroactif, pour commencer en janvier 2016.</p> <p>L'Expertise à CT mobilisée par l'AT pour la mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de bord électronique – JBE, Système d'information – SI et Registre des quotas individuels - RQI) a effectué sa deuxième mission au Sénégal du 07 au 16 décembre 2015. Ce qui a permis de démarrer la phase pilote avec l'installation du système à bord de 2 crevettiers profonds.</p> <p>Dans le cadre de l'appui à l'éco-certification de la pêcherie de crevettes profondes, l'AT a procédé à l'identification d'un ECT, avec l'appui du Marine Stewardship Council (MSC), qui avait appuyé la pré-évaluation en 2010.</p>	<p>Un suivi rapproché de la mise en œuvre effective du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes, avec notamment la mise en place des QIT, sera effectué par l'EP. Des discussions seront menées avec les responsables de la COSECPRO pour le type d'appui à apporter au cours des mois et la mobilisation effective des ECT qui seront ciblés. La COSECPRO sera notamment accompagnée pour la collecte et l'analyse régulières des données sur les prix des crevettes profondes pêchées au Sénégal et vendues sur le marché espagnol.</p> <p>Le développement du système se fera de janvier à avril 2016 en collaboration avec l'équipe de CLS, attributaire de l'appel d'offres pour le développement du logiciel. La prochaine et dernière mission destinée à la mise en place effective du JBE sera effectuée en juin 2016 par l'ECT en JBE, en collaboration avec trois autres ECT (spécialiste en Système d'information, juriste et SCS) et l'Informaticien de la CEP.</p> <p>L'ECT chargé d'appuyer l'éco-certification de la pêcherie de crevettes profondes a été recruté et sera mobilisé à partir de fin mars 2016, l'EP supervisera son travail. Ce dernier consistera à : (i) mettre à jour la pré-évaluation MSC de la pêcherie ; (ii) développer le Plan d'action pour corriger les</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
			gaps (<i>Fisheries Improvement Project - FIP</i>) et (iii) renforcer les capacités des acteurs impliqués notamment les membres de la COSECPRO, les gestionnaires des pêches et les chercheurs pour la mise en œuvre du Plan d'action.
	1.2.3 Amélioration de la sélectivité dans la pêche de crevettes profondes	<p>À la suite des tests de sélectivité de la grille Nordmøre en conditions de pêche commerciale de crevettes profondes <i>Parapenaeus longirostris</i> et <i>Aristeus varidens</i> dans la zone nord de la Zone économique exclusive (ZEE) sénégalaise, à bord du chalutier N/C HISPASEN IV, l'équipe du CRODT a organisé un atelier de restitution le 09 février 2016 en vue de présenter les résultats obtenus. Les recommandations suivantes ont été formulées en vue d'améliorer les chances de succès de l'utilisation de la grille Nordmøre dans la pêche crevettière sénégalaise :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Vérifier les ajustements du train de pêche (réglages, lests et flottabilité) et amener le contact sur le fond à un point où on diminue les prises de petits crustacés et de petits poissons plats sans affecter le rendement des crevettes. 2- Réfléchir sur la possibilité d'utiliser un chalut sans recouvrement de dos qui faciliterait l'échappement par le haut de certains poissons de fond. 3- Modifier la partie arrière du chalut pour y adapter correctement le dispositif Nordmøre. 4- Installer une section de rallonge plus longue à l'arrière de la grille dans le but d'éloigner le cul de chalut de cette dernière. 5- Continuer les tests avec la grille 30 mm. 6- Elargir l'expérimentation à d'autres zones de pêche selon les saisons. 7- Redessiner une nouvelle grille qui serait plus large et moins haute (1,6 m de largeur x 0,95 m de hauteur) qui pourrait s'adapter à ce type de chalut qui possède une faible ouverture verticale. 8- Étudier la possibilité d'utiliser une caméra sous-marine lors d'une mission ultérieure afin d'amasser des images sur le comportement de l'engin et du système de sélectivité. 	L'EP va poursuivre le suivi de cette activité, en rapport avec le Régisseur du Projet, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'atelier de restitution des résultats des tests de sélectivité.

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
	1.2.4 Validation et ajustement annuel du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe sur la base des avis scientifiques	<p>Le voyage d'étude au Maroc organisé du 22 au 28 novembre 2015 avec l'appui d'un ECT mobilisé par l'AT a permis aux participants dont un représentant du CRODT d'échanger directement avec les parties prenantes sur les différentes étapes du processus de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de céphalopodes y compris le poulpe au Maroc et d'en tirer des leçons pour alimenter le processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe (voir annexe 1.1).</p> <p>Pendant la période ayant précédé l'approbation du PAPP, l'EP a contribué à la mise en œuvre de certaines activités de renforcement des CLPA qui étaient prévues dans le DP 2. Il a été ainsi procédé au renouvellement des instances des différents CLPA se trouvant dans la zone du projet, avec l'aide d'animateurs. De même, les CLPA du département de Mbour ont été appuyés pour la conception, la construction et l'immersion de vases à poulpe. Le CLPA de Dakar-ouest a été également accompagné par le projet pour tester les vases à poulpe.</p> <p>Après la signature du Décret d'approbation du PAPP consacrant le début du processus de mise en œuvre, il a été possible d'organiser des sessions de formation des acteurs concernés à travers la restitution du PAPP et le lancement de la mise en œuvre des mesures de gestion retenues.</p>	<p>En étroite collaboration avec le Régisseur du Projet, l'EP qui a piloté et animé tout le processus d'élaboration du PAPP, va accompagner la mise en œuvre du plan au cours de la première année de la phase transitoire. Il s'agira d'apporter un appui technique aux acteurs pour mettre en œuvre les mesures techniques de gestion à court terme qui seront arrêtées et pour se préparer à la phase principale du PAPP en levant les contraintes au développement de la pêcherie comme la non maîtrise de la capacité de pêche. Parmi ces préalables au passage à la phase principale figure la fixation des possibilités de pêche par le CRODT en générant des connaissances fines sur les possibilités de pêche pour chacun des deux segments de la pêcherie.</p> <p>L'EP animera ainsi les différentes sessions de formation des acteurs concernés sur le contenu du PAPP notamment en ce qui concerne la phase transitoire. Il procédera également au suivi du travail d'animation des CLPA pendant la durée du DP 3 et du travail du projet PROCOVAL dans le département de Mbour en vue de faciliter l'extension au reste de la zone concernée par le PAPP.</p> <p>Les possibilités d'appui aux CLPA pour les autres mesures d'accompagnement comme la conduite d'actions de recherche participative seront explorées par l'AT.</p>
2. Le fonctionnement des Commissions nationales de pêcheries des crevettes profondes et du poulpe est appuyé.			
	2.1 Coordination et évaluation régulière du processus de mise en œuvre des plans d'aménagement des deux pêcheries	<p>La Commission nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Crevettes profondes (CNAAPCP) s'est réunie au cours du mois de février 2016 sous la présidence du Directeur de la Pêche maritime, pour examiner l'état d'avancement du processus de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes. L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes a été présenté. Les activités menées au sein des différentes structures qui interviennent (CRODT, COSECPRO, DPSP, DITP et CEP) ont été ainsi passées en revue. Le retard accusé par</p>	<p>L'EP va procéder au suivi des conclusions et des recommandations issues de la réunion de la CNAAPCP en participant notamment aux réflexions sur la mise en place d'une seule Commission nationale chargée d'appuyer les différents plans d'aménagement qui seront mis en œuvre comme souhaité par la DPM.</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
		<p>la confirmation du TAC proposé par la COSECPRO et le retard dans la mise en œuvre du JBE suite à des questions de procédures constituent les principales difficultés rencontrées. À l'issue des discussions, les participants à la réunion ont formulé des recommandations dont la réflexion sur la possibilité de constituer une seule Commission nationale chargée d'appuyer les différents plans d'aménagement, la comptabilisation des captures par navire et par armement à partir du 1er janvier 2016 à minuit, le renforcement de capacités ses membres de la Commission sur le système de QIT et la notion de rente, la finalisation du protocole tripartite CRODT – COSECPRO – DPSP relatif à l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des crevettiers profonds, la poursuite du travail sur la sélectivité et l'élargissement de la formation sur le JBE aux seconds des commandants (boscos nationaux).</p>	
<p>3. La planification et l'évaluation de missions de recherche scientifique, ainsi que l'identification de partenariats scientifiques avec le CRODT est appuyée.</p>			
	<p>3.1 Existence d'une forte équipe de recherche pour accompagner l'administration et la profession dans le processus de gestion durable des principales pêcheries</p>	<p>La participation du Directeur du CRODT au voyage d'études au Maroc (annexe 1.2) a permis de tirer un certain nombre d'enseignements de la forte implication de l'INRH (Institut national de Recherche halieutique) sur toutes les questions ayant trait à la pêche et à l'aquaculture au Maroc.</p> <p>Consciente de la pertinence des actions de l'INRH notamment en matière d'évaluation et de gestion des stocks et de suivi des pêcheries hauturière, côtière et artisanale, l'équipe du CRODT s'est engagée à initier un partenariat durable avec l'INRH en vue de la mise en œuvre de la méthode d'évaluation des stocks basée sur la géostatistique dans le cadre des campagnes scientifiques nationales, en sus ou à titre de comparaison avec son approche classique.</p> <p>En outre, l'équipe du CRODT trouve un intérêt certain à prévoir dans leurs programmes des volets tels que la coopération et le droit qui peuvent valoir au CRODT une meilleure visibilité, une mobilisation de partenaires et, in fine, une meilleure performance.</p>	<p>L'EP explorera avec l'équipe du CRODT les possibilités de développer un partenariat durable avec l'INRH dans le cadre de la mise en œuvre du PAPP. Les résultats des investigations seront rapportés prochainement.</p> <p>Pour encourager les acteurs à fournir régulièrement des données fiables sur l'exploitation des principales pêcheries, le CRODT invitera la COSECPRO à participer au prochain GT.</p>

Résultats attendus de l'AT	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	État d'avancement pour le troisième semestre	Planification des activités pour le prochain semestre
4. Les capacités des parties prenantes du projet sont renforcées en matière d'aménagement des pêches			
4.1 Les compétences des chercheurs du CRODT en dynamique des populations et évaluation des stocks sont renforcées.	4.1.1 Évaluations annuelles des principaux stocks démersaux exploités au Sénégal	<p>Le CRODT a effectué les quatre campagnes démersales profondes et côtières prévues dans l'année (deux en saison froide et deux en saison chaude). Les résultats seront analysés au cours du deuxième GT prévu en avril 2016 et comparés aux résultats de l'évaluation des principaux stocks démersaux effectuée lors du premier GT de février 2015 à partir des modèles de dynamique des populations (SCHAEFER, FOX et PELLA TOMLINSON).</p> <p>Par ailleurs, l'équipe du CRODT a participé à la vingt et unième session du Sous-comité scientifique du COPACE/FAO tenue à Tenerife (Espagne) du 14 au 16 octobre 2015. Ce qui a permis de valider les résultats des groupes de travail sur les ressources pélagiques et démersales des différentes zones du COPACE</p>	Le deuxième GT du CRODT prévu en avril 2016 va permettre à l'équipe du CRODT de procéder à une deuxième évaluation des principaux stocks démersaux exploités au Sénégal. En plus de la possibilité de tester/promouvoir la méthode d'évaluation des stocks basée sur la géostatistique, l'équipe du CRODT va mobiliser un nouvel expert modélisateur biologiste et s'appuyer sur les résultats de la vingt et unième session du Sous-comité scientifique du COPACE/FAO.
4.2 Les compétences nationales en modélisation bioéconomique sont renforcées.	4.2.1 Appui régulier à l'équipe du CRODT pour les besoins de modélisation bioéconomique des pêcheries de gamba et de poulpe	L'AT a procédé à l'identification d'un autre ECT en modélisation bioéconomique pour appuyer les membres du deuxième GT méthodologique du CRODT prévu en avril 2016.	<p>L'ECT en modélisation bioéconomique qui sera mobilisé par l'AT lors du deuxième GT du CRODT contribuera à la formation de l'équipe du CRODT (trois biologistes et un économiste) en modélisation bioéconomique.</p> <p>Par ailleurs, sur la demande de la DPM, il animera, en marge du GT, une session de formation de renforcement de capacités des membres des Commissions d'appui à l'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe sur le système de QIT (expériences réussies dans le monde, modalités de mise en place, fonctionnement, avantages, inconvénients, etc.) et la notion de rente (partage, capitalisation dans les droits et évaluation).</p>

Annexe 1 :

Résumés des rapports préparés par les ECT au cours du troisième semestre (août 2015 – janvier 2016).

Titre de la mission	1.1 Conception et mise en place d'un journal de pêche électronique et d'un registre de quotas individuels.
Période d'intervention	07 - 16 décembre 2015
Experts à court terme	D. TREMBLAY & O. ROUX
Titre du rapport	Note de fin de mission 2- comparaison des solutions
Résumé du rapport	<p>Une réunion a été organisée le 08/12/2015 au sein des bureaux de la COSECPRO, regroupant des membres du groupe de travail du projet, ainsi que des armements concernés par le projet de JBE. Elle a permis de présenter la solution CLS, retenue pour le journal de bord électronique. Les réactions des armateurs ont été des plus enthousiastes. La possibilité pour ceux-ci de pouvoir suivre les activités de leurs navires en tout temps devrait faciliter leur travail.</p> <p>Deux navires ont été par la suite identifiés pour la phase pilote du projet : ALMIRANTE (DAK 958) et OCEAN PESCA III (DAK 1114).</p> <p>La mission a permis de suggérer diverses améliorations et ajouts au logiciel JBE proposé. Ces améliorations touchent notamment les fonctions d'enregistrement des positions, dates et heures des traits de chalut ainsi que celles identifiant les catégories de taille des crevettes capturées. Un nouveau formulaire sera aussi ajouté au logiciel permettant d'enregistrer des informations de nature économique comme les revenus et dépenses d'un navire ce qui permettra de réaliser l'analyse bioéconomique du stock telle que prévue dans le plan d'aménagement. L'ensemble des améliorations et ajouts ont été transmis à l'équipe de développement de CLS afin de les intégrer au logiciel au début de 2016.</p> <p>Une réunion a été organisée le 11/12/2015 avec les commandants et officiers des navires Crevette Eaux profondes afin de leur présenter en détail les fonctionnalités du JBE retenu pour le projet.</p> <p>La formation des deux commandants dont les navires ont été retenus pour la phase pilote a par la suite été effectuée à l'aide du matériel (Tablette Android) qu'ils auront à utiliser lors de leur première marée. Le fonctionnement du logiciel a été très bien assimilé par les deux commandants qui ont souligné sa très grande facilité d'utilisation.</p> <p>Les installations sur les navires ALMIRANTE et OCEAN PESCA II ont été effectuées les 10 et 11 décembre 2015. Le détail des systèmes installés est présenté en annexe (Training Marlin Pro Crevettes Sénégal). Le système est composé d'une balise bidirectionnelle VMS de type LEO, utilisant les satellites Iridium, d'un boîtier de jonction permettant la communication Bluetooth avec une tablette Android semi-durcie de marque Samsung avec écran de 20cm contenant le logiciel JBE de marque Marlin Pro. Les systèmes installés ont tous été testés avec succès et les navires ont quitté le port de Dakar pour leur première marée les 13 et 14 décembre respectivement.</p> <p>Quelques réunions ont eu lieu avec l'Informaticien de la CEP afin d'établir un calendrier de réalisation du volet Gestion de quotas du projet. Le logiciel HCM de CLS sera utilisé pour réaliser cette activité. Le développement du système se fera de janvier à avril 2016 en collaboration avec l'équipe de CLS, l'expert principal du projet et de l'expert informaticien de la CEP. Des vidéoconférences Skype et des échanges de documentations et courriels seront utilisés pour la réalisation de cette étape du projet</p>

Une rencontre avec le groupe de travail a été réalisée afin de présenter les objectifs visés par la stratégie de suivi de la conformité en début de mission.

Diverses rencontres de travail ont été tenues avec les responsables des programmes de surveillance et d'aménagement des pêches. Ces rencontres visaient à consulter les gens pour préparer les documents suivants :

- ✓ Stratégie de suivi de la conformité
- ✓ Annexe aux conditions de licences de pêche
- ✓ Identification des besoins en termes de chaîne de possession pour les poursuites judiciaires
- ✓ Identification des besoins pour les dossiers judiciaires
- ✓ Identification des outils pour le suivi des contrôleurs
- ✓ Préparation des formations pour les gestionnaires, les agents de surveillance et les observateurs en mer

Deux rencontres de restitution des conclusions ont été organisées par les experts JBE & SCS le 11 décembre avec le fournisseur des systèmes VMS et journal de pêche électronique, et le 15 décembre avec les représentants de la DPSP et la cellule du projet.

En conclusion on notera que la mission s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis d'atteindre la totalité des objectifs prévus. Les parties prenantes rencontrées, tant publiques que privées, ont toutes manifesté leur satisfaction vis-à-vis les solutions technologiques retenues pour le projet.

Les commandants rencontrés lors de la phase de formation ont souligné la très grande facilité d'utilisation du logiciel JBE proposé et ont aussi souligné les gains qu'une telle solution électronique leur offrira par rapport au formulaire papier actuellement complété.

Une stratégie de suivi de la conformité a pu être discutée et des pistes de solution réglementaires ont pu être transmises au juriste responsable de la mise en place des modifications législatives ou arrêtés ministériels nécessaires à la mise en place de cette stratégie.

Titre de la mission	1.2. Voyage d'études au Maroc
Période d'intervention	22 - 28 novembre 2015
Participants	Lamine MBAYE, Régisseur du projet ; Moustapha KEBE, Expert principal de l'AT ; Mamadou SEYE de la Direction de la Pêche maritime (DPM) ; Alpha Ibrahim Bah, Informaticien de la CEP/MPEM ; Massal FALL du Centre de Recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) ; Abdoulaye SY de la Direction des Industries de Transformation des Produits de la pêche (DITP) ; Ousmane Niang SEYE de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) ; Abdoulaye NDIAYE, Représentant les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) ; Abdellatif BELKOUCH, Expert à court terme, facilitateur de la mission.
Titre du rapport	Compte-rendu de mission au Maroc (22-28 novembre 2015)
Résumé du rapport	<p>L'objectif général du voyage d'études est de s'inspirer de l'expérience du Maroc en matière de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de poulpe pour l'adapter au besoin au contexte sénégalais. La mission qui s'est déroulée du 22 au 28 novembre 2015 a été facilitée par l'Expert à court terme mobilisé par l'AT qui a permis d'organiser des échanges directs avec les parties prenantes sur les différentes étapes du processus de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de céphalopodes y compris le poulpe au Maroc et d'en tirer des leçons pour le processus en cours au Sénégal notamment sur les aspects liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ à l'évaluation prévisionnelle des ressources et au processus de fixation des possibilités de pêche (TAC) ; ✓ au système d'information pour le suivi économique et commercial de la pêche ; ✓ au type de droit d'accès qui est introduit et les conditions de son octroi ; ✓ au système de contrôle et de surveillance en mer (VMS, Observateurs embarqués, Journal de Bord Électronique) et à terre (certification des captures à quai) ; ✓ aux Organisations Professionnelles : statut, organisation, représentativité, mandats et implications dans les processus de gestion de la pêche ; ✓ aux cadres institutionnels et mécanismes de cogestion entre l'État et les usagers ; ✓ aux aspects de qualité, transformation, valorisation et traçabilité des produits ; ✓ aux possibilités de partenariats avec le Maroc en appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche de poulpe au Sénégal dans ses différentes composantes (Exploitation, Recherche, Surveillance, Gestion, Commercialisation). <p>Le Maroc dispose de certains atouts, notamment dans le domaine de la valorisation des produits de la pêche comme le poulpe. En effet, le Maroc dispose de ressources importantes à cheval sur la Méditerranée et l'Atlantique. Il bénéficie également de la proximité avec l'Europe qui est la principale destination de ses produits halieutiques. Plusieurs plans d'aménagement sont mis en place, 80% des produits débarqués sont issus de pêcheries sous plans d'aménagement. Les statistiques de pêche sont considérées comme fiables et la pêche poulpière qui a connu des difficultés dans le passé, est entrain de régénérer. En outre, l'effort de pêche paraît maîtrisé, ce qui constitue un préalable pour tout plan d'aménagement. On peut noter aussi la création d'une fédération des chambres maritimes et sa position dans l'organigramme de l'ONP.</p>

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le succès du plan d'aménagement de la pêche de poulpe.

- ✓ La crise que la pêche a traversée en 2003, a suscité un sursaut patriotique de la part des différentes parties prenantes. Ce qui a facilité l'application de mesures hardies qui ont produit des résultats salués par tous les acteurs y compris la déclaration de capture sur l'honneur faite par les armateurs.
- ✓ L'investissement public massif dans le secteur de la pêche au cours de ces dernières années grâce entre autres à la coopération américaine a permis d'avoir des infrastructures adéquates (débarcadères, criées, marchés de gros, points de débarquement améliorés, complexes frigorifiques, etc.) pour une bonne conservation des produits tout au long de la chaîne de valeurs, mais également pour une traçabilité des produits et par conséquent un système d'information performant.
- ✓ Une recherche halieutique qui a pu accompagner le plan d'aménagement de la pêche de poulpe par la fourniture d'informations utiles et en temps opportun pour la prise de décisions par l'administration des pêches (fixation du TAC par exemple).
- ✓ Les unités de pêche, même artisanales, sont toutes identifiées, immatriculées (toutes les barques qui ont le même point d'attache peintes de la même couleur) et disposent d'un droit d'accès à la ressource. En outre, toute migration d'unités de pêche d'une zone de pêche à une autre est interdite. Un des soucis des autorités publiques est de maîtriser les capacités de pêche pour les différents segments de la pêche et de disposer d'un système efficace de SCS.
- ✓ L'implication des différentes parties, notamment leur forte contribution au financement de la reconversion de pêcheurs artisans retirés de la pêche du poulpe.
- ✓ La mise en place d'un système d'information fiable, robuste et performant qui constitue un préalable requis pour la mise en œuvre du plan d'aménagement. La collaboration avec CLS a permis de mettre en place un Journal de bord électronique (JBE) pour les navires de pêche hauturière du poulpe.

Cependant, un certain nombre de limites du plan d'aménagement de la pêche du poulpe au Maroc ont été relevées.

- ✓ La transférabilité des quotas individuels est limitée à l'intérieur d'une société de pêche ou d'un groupement de sociétés. Ce qui ne rend pas le marché des quotas plus concurrentiel. La conséquence est que la vraie valeur du quota risque d'être minorée. Sachant que la valeur du quota rend compte de la santé biologique et économique de la pêche, elle risque aussi d'être biaisée.
- ✓ Il ne peut pas y avoir véritablement de gel de la capacité de pêche si en même temps les remplacements d'unités de pêche sont possibles. En effet, même si la nouvelle unité de pêche a les mêmes caractéristiques, le fait qu'elle soit nouvelle peut donner lieu à une capacité plus grande.
- ✓ Une pêche comme celle de poulpe dont une bonne partie des débarquements est destinée à l'exportation, devrait avoir un objectif économique avec la maximisation de la richesse générée. La recherche de l'atteinte de l'objectif économique permet à la ressource d'être dans une situation plus confortable, puis qu'on est en deçà de la production maximale équilibrée.
- ✓ Pour faire de la licence de pêche un véritable droit d'accès et donc un droit incitatif pour mieux gérer la ressource, il fallait que sa durée soit plus longue (au moins 5 ans) avec une demande de renouvellement annuel de sa validité. Le propriétaire de la licence est sûr d'accéder à la ressource ciblée pendant cinq ans aussi longtemps qu'il remplit les conditions.
- ✓ La concession des droits qui est une incitation forte pour mieux gérer la ressource n'est pas encore introduite. Pourtant les conditions semblent être réunies pour y parvenir.

Le Sénégal pourrait s'inspirer fortement de cette expérience du Maroc pour renforcer le dispositif prévu au cours de la phase préparatoire de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe (trois premières années) pour la maîtrise des capacités de pêche, notamment pour le sous-secteur artisanal, ainsi que pour la mise en place du système de gestion des QIT, d'un SI et d'un système de SCS pour la pêcherie.

L'implication de l'INRH dans toutes les questions ayant trait à la pêche et à l'aquaculture au Maroc, est à saluer et devrait inspirer la recherche halieutique nationale, pour peu que des moyens physiques, financiers et humains conséquents soient disponibles. La pertinence des actions de l'INRH, reconnue par les acteurs étatiques et privés, est particulièrement notable en matière d'évaluation et de gestion des stocks et de suivi des pêcheries hauturière, côtière et artisanale. Par exemple, la gestion du stock de poulpe au sud du Maroc (banc saharien) en termes de mise en œuvre de campagnes antérieures à l'ouverture de la saison de pêche, de repos biologique (2 mois au printemps et 2 mois en hiver), de domiciliation des flottilles (reconnaissables par leur n° d'immatriculation et leur couleur locale propre) par site (absence de migration), de contrôle en temps réel de l'utilisation des TAC individuels (système informatique performant et centralisé), etc. est une expérience fort utile que la recherche halieutique nationale doit s'approprier quitte à faire des ajustements nécessaires.

En attendant, le CRODT s'engage à recontacter l'INRH en vue de la mise en œuvre de la méthode d'évaluation des stocks basée sur la géostatistique dans le cadre des campagnes scientifiques nationales, en sus ou à titre de comparaison avec son approche classique.

Le CRODT, dont l'équipe de recherche s'active actuellement dans les domaines de la biologie, de l'économie, de la sociologie, de l'environnement physico-chimique et de la valorisation des produits, trouve un intérêt certain à prévoir des volets tels que la coopération et le droit qui peuvent valoir au centre une meilleure visibilité, une mobilisation de partenaires et, in fine, une meilleure performance.

La recherche menée au niveau du CSVTPM sur l'oméga – 3, substances contenues dans la matière grasse des poissons et reconnues comme d'excellents protecteurs des vaisseaux et du cœur, revêt une importance capitale. En effet, les pays du sud comme le Maroc et le Sénégal, grands pays de pêche maritime, ont intérêt à mettre à profit ce type de recherche pour mieux faire face à l'explosion des cas de surcharge pondérale, d'AVC, d'excès ou de mauvais cholestérol, etc.

Entre autres documents utiles, celui de la FENIP traitant de la faune marine du littoral marocain, sous la forme d'un guide des principales espèces commercialisées (mini brochure plastifiée et DVD comportant 160 fiches spécifiques) pourrait servir de modèle de document de terrain à remettre aux observateurs des pêches à former dans le cadre de l'appui sectoriel (accords de pêche Sénégal – Union Européenne de 2014 - 2019).

Il existe également des possibilités de développement de partenariat entre les entreprises évoluant dans le secteur de la congélation et du traitement des céphalopodes, des petits pélagiques et des mollusques au Sénégal et eu Maroc.